





C.A.P.E.S.A.  
CENTRE D'APPUI AUX ECOLES DE STATISTIQUE AFRICAINES

**NOTICE**

**1. Constitution du dossier d'inscription<sup>1</sup> :**

Le candidat renseignera **de façon précise et lisible** le dossier d'inscription et fournira les pièces ci-après :

- une fiche individuelle d'état civil ou un extrait d'acte de naissance ;
- une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
- un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription pour l'année scolaire en cours ;
- pour les candidats fonctionnaires statisticiens, une attestation d'emploi dans la Fonction publique datant de moins de trois mois.

**2. Pièces à fournir ultérieurement en cas de succès au concours :**

Le lauréat devra, dans un délai d'un mois à compter de la notification qui lui sera faite, transmettre à l'école où il sera affecté les pièces ci-après :

- le questionnaire joint à la notification d'admission ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical déclarant le lauréat apte à suivre normalement des études ;
- une photo d'identité.

**3. Conditions d'âge pour concourir :**

- concours ITS B : être né(e) après le 31/12/1994 (avoir au plus 24 ans en 2019)
- fonctionnaire statisticien : être né(e) après le 31/12/1978 (avoir au plus 40 ans en 2019)

**AUCUNE DÉROGATION D'ÂGE NE SERA ACCORDÉE**

**4. Coordonnées du candidat :**

Les candidats veilleront à préciser très clairement l'adresse e-mail où ils recevront au mois de juillet 2019 leur lettre d'admission.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN : JEUDI 31 JANVIER 2019**

C.A.P.E.S.A.  
ENSAI  
Campus de Ker Lann  
rue Blaise Pascal BP 37203  
35172 BRUZ Cedex  
☎ : 33 (0)2 99 05 32 17  
[mailto : capesa@ensai.fr](mailto:capesa@ensai.fr)

<sup>1</sup> Les pièces constituant le dossier d'inscription ne seront pas retournées aux candidats.